
Discours d'ouverture du colloque : « les universités au cœur de la formation professionnelle et de l'apprentissage »

Tout d'abord, je tiens à remercier le CNAM, son administrateur général Olivier Faron, d'accueillir ce colloque et, bien sûr, également aussi, le Recteur Christian Forestier, ancien administrateur général. Le CNAM est membre de la Conférence des Présidents d'Université, et participe depuis de nombreuses années à nos réunions, débats et réflexions pour promouvoir dans notre système d'enseignement les mutations pédagogiques adaptées aux besoins de compétences de notre société. Le CNAM a ainsi été un membre assidu de la commission de la pédagogie de la CPU, rebaptisée récemment « commission de la formation et de l'insertion professionnelle ».

Tenir un colloque sur la formation professionnelle et l'apprentissage au CNAM et en particulier dans cet amphithéâtre qui porte le nom de son fondateur est symbolique. C'est en 1794 que l'Abbé Grégoire fonda le CNAM avec la volonté « d'éclairer l'ignorance qui ne connaît pas et la pauvreté qui n'a pas les moyens de connaître ». En tenant ce colloque ici, nous réaffirmons le rôle social et sociétal de la formation professionnelle et de l'apprentissage et la nécessité pour l'université et le CNAM, de travailler ensemble. Les enjeux de la formation professionnelle et de l'apprentissage sont colossaux : d'un point de vue économique, tout d'abord, il s'agit pour notre Nation de permettre l'acquisition de nouvelles compétences tout au long de la vie. Ces compétences seront indispensables à la compétitivité de notre économie, et sa capacité à intégrer des innovations futures. De ce point de vue, toutes les disciplines - sciences dures et sciences humaines – seront nécessaires.

D'un point de vue humain, ensuite, nous devons nous doter d'un système permettant à chaque citoyen d'apprendre, à tout âge ; de ne pas avoir l'impression d'être laissé de côté par les innovations que je viens de mentionner ; et de valoriser cette formation tout au long de la vie. Il s'agit là d'un rôle social pour nos établissements, qui doivent non seulement insérer professionnellement leurs jeunes diplômés, mais aussi permettre aux demandeurs d'acquérir les compétences nécessaires pour retrouver du travail. Cela est conditionné, bien entendu, aux moyens donnés aux universités pour cela, et au contexte économique national et local, dont nous ne sommes qu'un des acteurs.

Il s'agit d'un changement de paradigme, dans un pays comme la France où chaque personne continue à être marquée et définie, à vie, par la formation initiale qu'elle a suivie lorsqu'elle avait 20 ans. Il est nécessaire de donner autant d'importance à la formation continue, et à l'expérience.

D'un point de vue systémique, enfin, il s'agit de donner aux opérateurs de formation publics la place qu'ils doivent tenir dans la formation professionnelle tout au long de la vie – qui est bien un service public. Ils représentent aujourd'hui 10% du marché de la formation continue : c'est trop peu et là encore injustifié et singulier au regard de ce qui se fait dans d'autres pays.

Pourquoi faire ce colloque maintenant ? On sait bien que la loi fondatrice de la formation tout au long de la vie, même si l'expression est venue plus tard, est la loi Delors de 1971, Delors était alors le conseiller social du premier ministre Jacques Chaban Delmas. Pour la première fois un droit à la formation continue était créé pour tous et son financement assuré par une taxe sur les salaires. Dès l'année suivante de nombreuses universités mettaient en place les premiers "services universitaires de formation continue", cela fait donc maintenant 42 ans, les premiers SUFC ont été créés en même temps que la CPU.

Mais aujourd'hui nous nous trouvons à un tournant : la technique existe : les possibilités ouvertes par le numérique pour les enseignements à distance permettent de toucher facilement des publics jusque là trop éloignés de la formation. Ces publics sont prêts à utiliser ces techniques ; et les économies qu'elles permettent, en évitant des déplacements, sont réelles.

Politiquement, les responsables sont prêts à accompagner ce changement de paradigme. Le fait qu'un projet de loi sur la formation professionnelle soit en discussion en témoigne, de même que la présence conjointe historique des ministres de l'enseignement supérieur et du travail à un colloque sur la formation professionnelle : il faut remonter à 1982, pour les 10 ans de la loi Delors à Reims, , pour voir ensemble devant des présidents d'université le ministre en charge de l'enseignement supérieur et le ministre en charge de la formation professionnelle il s'agissait alors d'Alain Savary et de Marcel Rigout (pour la "petite" histoire le président de la commission de la CPU était mon prédécesseur à Villetaneuse, le président Nisard.

Sur le terrain, le contexte est également favorisé par la mise en place prochaine des communautés d'universités et d'établissements, qui vont permettre de construire des stratégies de site pour la formation tout au long de la vie.

Demain le projet de compte personnel de formation (CPF) porté par Michel Sapin permettra à chaque personne de choisir sa formation ; c'est une chance pour les universités qui sont prêtes à répondre aux attentes d'un public exigeant. Nous disposons déjà d'atouts : l'expérience de nos IUT, de nos formations en apprentissage ; la réputation de nos licences professionnelles et masters et, enfin, la délivrance du doctorat.

Sur le terrain également, nous savons que nous pourrons travailler avec les régions : la présence de l'ARF aujourd'hui est historique et symbolique, et je tiens à remercier chaleureusement Laurent Beauvais et Jean-Paul Denanot pour leur présence. Les commissions de l'ARF en charge de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation d'une part, et la formation professionnelle d'autre part sont ainsi représentées ensemble. Merci beaucoup.

Nous formulerons à l'issue de ce colloque des propositions préparées par la commission de la formation et de l'insertion professionnelle et approuvées par la CPU plénière. Toutes nous tiennent à cœur, mais certaines sont particulièrement symboliques, comme le doublement du nombre d'apprentis, la reconnaissance du doctorat et de la HDR au plus haut niveau des nomenclatures européennes, et la formation continue des enseignants – et plus largement des fonctionnaires- dans les universités, l'Etat se devant d'être exemplaire.

Nous signerons demain, en présence de l'ensemble des acteurs concernés que je remercie par avance de leurs présences, un protocole de collaboration entre le MESR, la CPU, la CDEFI et les branches professionnelles. Cette signature était attendue de tous et elle confirme nos avancées.

Les universités sont prêtes ; elles s'engagent pour la formation professionnelle tout au long de la vie. Gilles Roussel nous présentera ces engagements demain à midi, en présence de Geneviève Fioraso.

Je terminerai en remerciant Gilles, Christian Forestier, Virginie Sément et Déborah Lévy, qui ont été les artisans de ce colloque. Bravo et bons débats.

Jean-Loup SALZMANN, Président de la CPU

Seul le prononcé fait foi